

DOSSIER DE PARRAINAGE CIVIL

- Le parrainage civil ne peut avoir lieu qu'à la mairie du lieu de domicile de l'enfant.
- Le dossier doit impérativement être déposé **1 mois minimum** avant la date souhaitée.
- Tous les documents doivent être fournis en originaux.
- Tout document manquant entraînera le rejet immédiat du dépôt du dossier.
- **Aucune modification ne sera acceptée moins de 15 jours avant la date du Parrainage.**

INFORMATIONS GENERALES

Le baptême républicain (appelé également "baptême civil") est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines.

Le baptême républicain n'est prévu par aucun texte législatif. Les maires ne sont donc pas tenus de le célébrer et il n'y a pas de cérémonial préétabli.

L'engagement que prennent les parrains et marraines de suppléer les parents en cas de défaillance ou de disparition n'a qu'une valeur morale.

Les parrains et/ou marraines doivent être âgés de + 13 ans (âge de discernement).

Tout retard à la cérémonie pourra entraîner le report du parrainage à une date ultérieure.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES

- ❖ **Le livret de famille ou la copie intégrale de l'acte de naissance (de - de 3 mois)** de l'enfant concerné
- ❖ **La pièce d'identité** (Carte Nationale d'Identité, Passeport, Carte de séjour) de chacun **des deux parents**
- ❖ **Un justificatif de domicile (de - de 3 mois)** : quittance de gaz, d'électricité ou de téléphone (fixe), taxe foncière ou taxe d'habitation, ... (les factures imprimées d'internet sont acceptées)
- ❖ **Copie de la pièce d'identité des Parrain(s) et/ou Marraine(s) ainsi que leur adresse.**